

SAISON 2023-2024

1^{ère} ADHESION ou RENOUELEMENT ADHESION avec certificat médical obligatoire

Bienvenue pour cette nouvelle saison. Voici la procédure à suivre pour l'inscription 2023-2024.

Inscription

1°- **Découper et compléter attentivement le bulletin d'adhésion ci-dessous.**

2°- **Joindre le chèque d'adhésion correspondant : règlement **par chèque** à l'ordre « les Goyeurs de Retz ».**

3°- Certificat médical

- **Pour les anciens adhérents** : votre dernier certificat médical date de 2020. Il sera donc périmé fin 2023 et vous devez joindre à votre bulletin d'adhésion, un nouveau certificat médical.
- **Pour les nouveaux adhérents** : la Fédération Française de Randonnée exige un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée à joindre à votre bulletin d'adhésion. Bien préciser sur le certificat : **marche nordique** pour cette activité spécifique.

4°- Règlement Intérieur de l'Association

Dater et signer le bulletin d'adhésion après avoir pris connaissance du règlement intérieur des Goyeurs.

5°- Remettre le tout à vos responsables de randonnées

- **Le lundi** à Nicole BOURGINE, Bernard GOUY ou Pierre BILLAUD - **Le mercredi après-midi** à Monique GRAVOUIL ou Jean GIRAUD - **Le mercredi soir** à Bernard HERVE- **Pour la marche nordique** à Bernard HERVE ou Jean-Paul GRAVOUIL.

Ne seront pris en compte que les dossiers complets : bulletin d'adhésion, chèque et certificat médical.

Nous vous invitons à consulter les bulletins semestriels des randonnées proposées par l'association ainsi que notre site pour découvrir nos différentes activités et prendre connaissance des documents administratifs.

Le Bureau des GOYEURS

✂.....
Bulletin d'adhésion à rendre avant le 15 octobre 2023 - 1 coupon par adhérent

Adhésion avec certificat médical obligatoire --- Saison 2023 – 2024

Nom Prénom Né(e) le

Adresse complète :

Tél. portable Fixe : email

Cocher vos choix de randos : lundi mercredi après midi mercredi soir samedi nordique

Cotisation FFR : Licence / Responsabilité civile + Accidents corporels ----- 28 €

Cotisation Les Goyeurs de Retz ----- + 7 €

Total ----- 35 €

Facultatif: Abonnement revue trimestrielle « Passion Rando » + 10 €/an soit un total de 45 €

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur des Goyeurs et m'engage à le respecter.

Le.....

Signature de l'adhérent :